

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOSROUMOIS  
Le Mardi 9 Décembre 2025 à 19 h 30 en Mairie

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VANHEULE, maire. Date de la convocation : Mercredi 3 décembre 2025.

**\*Etaient présents :** VANHEULE Philippe – ONO DIT BIOT Michaël – MARINIER Nelly – TAMION Franck – QUESNEY Danièle – RAPHANEL Berthé – GRANDJEAN Ghislaine – ROSAY Daniel – VERDURE Maryannick – GOMBART Michel – MARIE Alain – CHAGNAUD Francis – LINOT Jocelyne – POULIQUEN Katia – ANTIOME Christophe – MAËS Ludovic – BACHELIER Sophie – HARS Nathalie – COCHOIS Bénédicte – LEFRILEUX Mélanie – MOPTY Pauline – BOONE Thomas, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres en exercice.

**\*Absents représentés :**

**\*Absents non représentés :** Nadine PALFROY, Christian DAVID, Jean-Louis LEICHER, Richard GRISEL, Stéphanie CLÉMENCE, Sébastien FAUCON, Angélique JOBBIN.

**\*Nomination du secrétaire de séance :** M. Berthé RAPHANEL

Approbation du procès-verbal de la séance du 25/11/2025 :

Observations :

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

Domaine et Patrimoine :

1. Acquisition amiable de la parcelle ZB165 – rue de Marouse

Finances Locales :

2. Service de repas intergénérationnels
3. Création d'un tarif pour les repas intergénérationnels
4. Décision modificative 3
5. Versement d'une aide d'urgence aux sinistrés de la Clé des Champs

**Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations du Conseil Municipal :**

Décision 2025-14 : Adoption de l'avenant n°1 au lot 9 « Carrelage Faïence Sols souples » du marché 2024/0001 « Extension de l'école maternelle Le Petit Prince »

**N° 58/2025 ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE ZB 165 – RUE DE MAROUSE**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été saisi par le notaire des Consorts Jacqueau d'une proposition d'acquisition de leur propriété. Les Consorts Jacqueau sont propriétaires de la parcelle ZB 6 d'une superficie de 8ha78a92ca. Ils ont trouvé acquéreur pour leur propriété mais une partie de la parcelle est visée par un emplacement réservé au PLU. La commune peut donc y exercer son droit de préemption. Les Consorts Jacqueau ont procédé à la division de leur parcelle et ont sollicité la commune pour l'acquisition de la partie visée par l'emplacement réservé.

La propriété se situe rue de Marouse, derrière le boulodrome, et est cadastrée 090ZB165 pour une superficie de 2ha54a11ca. Maître Aublé propose à la commune de procéder à son acquisition au prix de 22 870.48 € net vendeur.

Cet espace avait été identifié au PLU pour l'implantation d'un futur collège.

Vu l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Ces explications entendues et après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'autoriser M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce bien, sis Rue de Marouse, cadastré 090ZB165 pour un prix maximum de 22 870.48 € hors frais.

Membres en exercice : 29	NUL	00	<b>POUR</b>	<b>22</b>
Membres présents : 22	BLANC	00	<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
Membres votants : 22	Abstention	00		

**N° 59/2025 SERVICE DE REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS**

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il a été sollicité par le Comité d'Entraide aux Anciens pour proposer un nouveau service aux seniors de notre commune.

À la suite des repas intergénérationnels organisés par le CMJ et devant le nombre important d'inscriptions, les seniors ont émis le souhait de pouvoir plus régulièrement partager ces moments avec les élèves de notre territoire.

Il est proposé d'ouvrir un service de repas intergénérationnels aux administrés de plus de 65 ans habitant la commune de Bosroumois.

Le service sera proposé tous les **vendredis à 12 heures**, au restaurant scolaire de Bosroumois, 3 rue de la Croix du Gland. Il n'y aura pas de service pendant les vacances scolaires.

Les administrés concernés devront être âgés de plus de 65 ans et habiter dans la commune. Les conjoints de moins de 65 ans sont acceptés.

20 places seront réservées à ce service chaque vendredi.

Les personnes intéressées devront s'inscrire auprès de la mairie le vendredi précédent en précisant leur adresse.

Toute annulation devra être formulée avant 10 heures le vendredi concerné, à défaut, le repas sera facturé.

Le tarif sera fixé chaque année par le Conseil Municipal. Le paiement s'effectue auprès des services du SGC de PONT-AUDEMÉR, après réception de l'avis des sommes à payer.

Le seuil minimum de facturation étant de 15 euros, dès lors qu'un seul repas est pris, il ne sera pas facturé immédiatement. Si le seuil n'est pas atteint à la fin de l'année civile, le montant forfaitaire de 15 euros sera facturé.

Ces explications entendues et après délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'approuver la mise en place du service de repas intergénérationnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, selon les conditions ci-dessus exposées et précisées dans le règlement de service ci-annexé.

Membres en exercice : 29	NUL	00	<b>POUR</b>	<b>22</b>
Membres présents : 22	BLANC	00	<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
Membres votants : 22	Abstention	00		

## N° 60/2025 CRÉATION D'UN TARIF POUR LES REPAS INTERGÉNÉRATIONNELS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un tarif pour les repas intergénérationnels proposés au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

<b>LOCATION SALLE JEAN CAILLE (330 places)</b>			
<b>3 CAUTIONS : SALLE ET MOBILIER 800€, NETTOYAGE 300€, NUISANCES SONORES 200€</b>			
		2025	2026
<b>TARIF A :</b> Appliqué à toute personne <b>habitant la commune</b> de Bosroumois désireuse d'utiliser la salle des fêtes pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif.	Weekend	420.00 €	<b>430.00 €</b>
<b>TARIF B :</b> Appliqué aux <b>associations</b> (loi 1901) sans but lucratif ayant leur domiciliation sur le territoire de la commune. <i>Une caution représentant 50% du tarif particulier sera encaissée si la salle n'a pas pu être relouée suite au désistement de l'association.</i>		GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
<b>TARIF C :</b> Appliqué aux familles de la commune, pour la mise à disposition, selon disponibilités, d'une salle annexe de la salle des fêtes, après une inhumation.	Journée	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>

<b>LOCATION SALLE MARIE DEPIERRE (70 places)</b>			
<b>3 CAUTIONS : SALLE ET MOBILIER 800€, NETTOYAGE 300€, NUISANCES SONORES 200€</b>			
		2025	2026
<b>TARIF A :</b> Appliqué à toute personne <b>habitant la commune</b> de Bosroumois désireuse d'utiliser la salle pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif.	Weekend	270.00 €	<b>280.00 €</b>
<b>TARIF B :</b> Appliqué aux <b>associations</b> (loi 1901) sans but lucratif ayant leur domiciliation sur le territoire de la commune. <i>Une caution représentant 50% du tarif particulier sera encaissée si la salle n'a pas pu être relouée suite au désistement de l'association.</i>		GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
<b>TARIF C :</b> Appliqué aux familles de la commune, pour la mise à disposition de la salle, selon disponibilités, après une inhumation.	Journée	GRATUIT	<b>GRATUIT</b>
<b>TARIF D :</b> Appliqué pour l'utilisation de la vaisselle lors de la location de la salle Marie Depierre (3 modules possibles)	1 module pour 25 personnes	25.00 €	<b>30.00 €</b>

<b>LOCATION SALLE DE LA FONTAINE (72 places)</b>			
<b>3 CAUTIONS : SALLE ET MOBILIER 800€, NETTOYAGE 300€, NUISANCES SONORES 200€</b>			
		2025	2026
<b>TARIF A :</b> Appliqué à toute personne <b>habitant la commune</b> de Bosroumois désireuse d'utiliser la salle pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif.	Weekend	<b>280.00 €</b>	<b>280.00 €</b>

<b>LOCATION SALLE EVOLUTIVE JULES VERNE (50 places)</b>			
<b>3 CAUTIONS : SALLE ET MOBILIER 800€, NETTOYAGE 300€, NUISANCES SONORES 200€</b>			
		2025	2026
<b>TARIF A :</b> Appliqué à toute personne <b>habitant la commune</b> de Bosroumois désireuse d'utiliser la salle pour une cérémonie familiale n'ayant pas de caractère lucratif.	Weekend	250.00 €	<b>260.00 €</b>

<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>		
	2025	2026
<b>Emplacement foires et marchés</b>	4.00 € au mètre linéaire pour la demi-journée + 1.5 € par mètre linéaire par demi-journée supplémentaire	<b>4.00 € au mètre linéaire pour la demi-journée + 1.5 € par mètre linéaire par demi-journée supplémentaire</b>
<b>Marchands ambulants (par véhicule et par jour)</b>	Jusqu'à 3 ml : 10.00 € Au-delà de 3 ml : 20.00 €	<b>Jusqu'à 3 ml : 10.00 € Au-delà de 3 ml : 20.00 €</b>
<b>Distributeur automatique de produits alimentaires</b>	150 € par mois	<b>150 € par mois</b>

<b>TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE</b>			
		2025	2026
<b>TARIF A :</b> Enfants de maternelle et élémentaire domiciliés sur <b>Bosroumois</b>	repas	3.55 €	<b>3.60 €</b>
<b>TARIF B :</b> Enfants du <b>centre de loisirs Jules Verne ou stages pour enfants organisés par une association pendant les vacances scolaires</b>	repas	3.75 €	<b>3.80 €</b>
<b>TARIF C :</b> Enfants de maternelle et élémentaire domiciliés <b>hors commune</b>	repas	4.35 €	<b>4.40 €</b>
<b>TARIF D :</b> Equipes pédagogiques ou <b>personnel communal</b>	repas	3.55 €	<b>3.60 €</b>
<b>TARIF E :</b> Enfants du dispositif <b>ULIS</b>	repas	3.55 €	<b>3.60 €</b>
<b>TARIF F :</b> Seniors + 65 ans de la commune	<b>Repas</b>		<b>6.00 €</b>

<b>TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Trentenaire 1 place	90.00 €	<b>100.00 €</b>
Trentenaire 2 places	100.00 €	<b>110.00 €</b>
Trentenaire 3 places	110.00 €	<b>120.00 €</b>
Cinquantenaire 1 place	180.00 €	<b>190.00 €</b>
Cinquantenaire 2 places	190.00 €	<b>200.00 €</b>
Cinquantenaire 3 places	210.00 €	<b>220.00 €</b>
Caveau 1 place	520.00 €	<b>520.00 €</b>
Caveau 2 places	570.00 €	<b>570.00 €</b>
Caveau 3 places	620.00 €	<b>620.00 €</b>

<b>TARIFS CAVURNES ET COLUMBARIUM</b>		
	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Acquisition d'une cavurne (4 places)	220.00 €	<b>220.00 €</b>
Acquisition d'une case columbarium (4 places) cimetière Bosc-Roger-en-Roumois	1500.00 €	<b>1500.00 €</b>
Acquisition d'une case columbarium (2 places) cimetière Bosnormand	750.00 €	<b>750.00 €</b>
Concession 30 ans	110.00 €	<b>120.00 €</b>
Concession 50 ans	210.00 €	<b>220.00 €</b>

<b>TARIFS CHENIL MUNICIPAL</b>		
	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Frais de capture et de garde (la première journée)	60.00 €	<b>60.00 €</b>
Frais de garde (par journée supplémentaire)	10.00 €	<b>10.00 €</b>

Ces explications entendues et après délibération,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

De fixer le nouveau tarif municipal applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme indiqué ci-dessus.

Membres en exercice : 29	NUL	00	<b>POUR</b>	<b>22</b>
Membres présents : 22	BLANC	00	<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
Membres votants : 22	Abstention	00		

### **N° 61/2025 DÉCISION MODIFICATIVE 3**

Monsieur le Maire expose aux conseillers les raisons qui justifient de prendre cette décision modificative concernant le budget 2025.

L'acquisition de la propriété Consorts Jacqueau n'était pas prévue au budget. Il convient d'augmenter les crédits de l'article 2111-041 « Terrains nus » de la somme de 30 000.00 €. La somme de 30 000.00 € sera prélevée sur le programme 168 « Mairie », article 21351 « Bâtiments publics ».

### **INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>2111-041</b> Terrains nus	+ 30 000.00 €		
<b>21351-168</b> Bâtiments publics - Mairie	- 30 000.00 €		

M. le Maire fait le point sur le dossier sinistre des marches de la mairie. L'assurance de l'entreprise nous a confirmé avoir donné son accord pour la prise en charge de la réfection totale des marches. Le montant validé par l'assurance n'est pas à la hauteur du 1<sup>er</sup> devis réalisé par l'entreprise donc cette dernière fait trainer la procédure depuis plus d'un an. Nous avons demandé à pouvoir faire réaliser en direct les travaux. L'assurance doit nous faire parvenir un courrier officiel mentionnant les montants pris en charge. Nous allons de notre côté solliciter

notre protection juridique pour vérifier si des dédommagements sont envisageables, le montant du devis réalisé de notre côté étant plus important que la prise en charge de l'assurance.

Ces explications entendues et après délibération,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

D'adopter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Membres en exercice : 29	NUL	00	<b>POUR</b>	<b>22</b>
Membres présents : 22	BLANC	00	<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
Membres votants : 22	Abstention	00		

**N° 62/2025 SINISTRE LA CLE DES CHAMPS – VERSEMENT D'UNE AIDE AUX 6 SINISTRÉS**

La Résidence la Clé des Champs a connu un incendie dans la nuit du dimanche 29 au lundi 30 juin 2025. 6 logements ont été entièrement détruits et les locataires se sont retrouvés sans hébergement. La municipalité a déjà délibéré pour reverser la cagnotte de soutien aux 6 sinistrés.

En plus du soutien matériel et administratif, la municipalité souhaite manifester son soutien aux sinistrés en leur versant une aide financière.

M. le Maire propose de verser une aide de 166 € à chaque foyer sinistré soit un montant total de 996 €.

M. Francis Chagnaud et Mme Mélanie Lefrileux ne participent pas au vote, étant intéressés à l'affaire.

Ces explications entendues et après délibération,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

De valider l'aide d'un montant de 166 € versée aux 6 sinistrés de la Résidence La Clé des Champs.

Membres en exercice : 29	NUL	00	<b>POUR</b>	<b>20</b>
Membres présents : 22	BLANC	00	<b>CONTRE</b>	<b>00</b>
Membres votants : 20	Abstention	00		

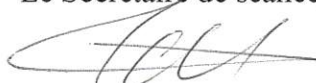
**INFORMATIONS**

**Animations de fin d'année.** Les tracteurs illuminés sont de retour le vendredi 19 décembre dans la cour du centre de loisirs. Le Comité des Fêtes organisera un Marché de Noël et différentes festivités.

**Circulation.** M. Michel Gombart nous signale un problème de vitesse excessive au carrefour du Vieux Chêne. Un stop a été posé sur la rue de la Capelle mais lorsque les véhicules viennent de la mairie de Bosnormand, ils ne voient pas les véhicules qui arrivent de Thuit-Simer. Ils sont obligés de s'avancer dans le carrefour avec le risque de se faire percuter car les véhicules arrivent vite du fait de leur priorité de passage. L'ensemble des membres du conseil présents est favorable à la pose de 3 stops et 1 cédez-le-passage sur ce carrefour.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,



Berthé RAPHANEL



Le Maire,

Philippe VANHEULE